



FEUILLE DE ROUTE

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE L'UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Genève, 29 juillet 2003

UIT – SECTEUR DE LA NORMALISATION
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Objet: Erratum 1 (07/2003) à la

Recommandation UIT-T G.722.2 Annexe B (01/2002), *Codage vocal adaptatif multidébit à large bande (AMR-WB) à 16 kbit/s environ – Annexe B: Fonctionnement en débit commandé par la source*

Corriger la numérotation du paragraphe comme suit:

B.4.2.32 Exigences relatives à l'unité de traitement SCR RX